

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

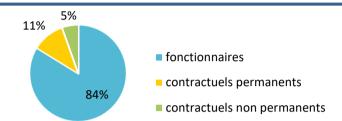


COMMUNE DE PLOUBEZRE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par la collectivité au Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

Effectifs

- 37 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022
 - > 31 fonctionnaires
 - > 4 contractuels permanents
 - > 2 contractuels non permanents
- Aucun contractuel permanent en CDI



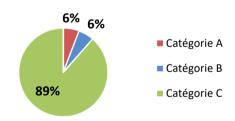
- Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité
- Précisions emplois non permanents
 - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
 - ⇒ 2 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
 - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2022 : 3 agents du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	23%		20%
Technique	74%	100%	77%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	3%		3%
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

	■ Hommes	= F€	emmes	
Fonctionnaires	42%	58%		
Contractuels	75%	25%		
Ensemble	46%	549	%	

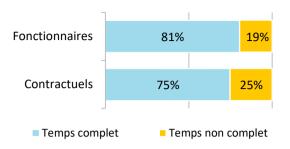
Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	69%
Adjoints administratifs	11%
Attachés	6%
Agents de maîtrise	6%
Rédacteurs	3%

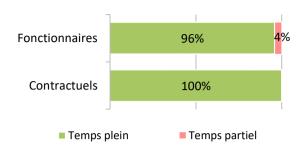
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2022

Temps de travail des agents permanents -

 Répartition des agents à temps complet ou non complet



 Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière Fonctionnaires Technique 26% Contractuels 25%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

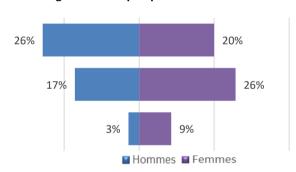
> 0% des hommes à temps partiel 8% des femmes à temps partiel

_ Pyramide des âges _

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyer des agents perm		
Fonctionnaires	45,24	— de 50 ans et +
Contractuels	42,50	ue 50 ans et +
permanents	42,50	
Ensemble des	44,93	de 30 à 49 ans
permanents	44,55	
Âge moyer	1*	de - de 30 ans
des agents non pe	rmanent	
Contractuels non 30,00		
permanents	30,00	

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

. Équivalent temps plein rémunéré

34,99 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2022

> 28,54 fonctionnaires

> 3,62 contractuels permanents

> 2,83 contractuels non permanents

63 682 heures travaillées rémunérées en 2022



Positions particulières

Aucune position particulière

> 2 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

En 2022, 5 arrivées d'agents permanents et 7 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021 1	Effectif physique au 31/12/2022
37 agents	35 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022				
Fonctionnaires 7 3,3%				
Contractuels 4 -42,99				
Ensemble 3 -5,4%				

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	71%
Mutation	29%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	60%			
Voie de mutation	40%			
* Variation des effectifs :				
(effectif physique rémunéré au 31/12/2022 - effectif physique théorique				

rémunéré au 31/12/2021) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

Évolution professionnelle

→ 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnelnommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 24 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

Aucun lauréat d'un examen professionnel

Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2022

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

- Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 64,5 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	2 228 738 €	Charges de personnel*	1 437 484 €	\Rightarrow	Soit 64,5 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	890 662 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées : Heures supplémentaires et/ou complémentaires : Nouvelle Bonification Indiciaire : Supplément familial de traitement : Indemnité de résidence : Complément de traitement indiciaire (CTI)	129 245 € 5 138 € 3 445 € 3 352 € 0 € 0 €	67 188 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Caté	Catégorie A		gorie B	Caté	gorie C
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	45 036 €		S		27 423 €	
Technique	S			S	26 096 €	21 885 €
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale					S	
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières	43 711 €		S	S	26 293 €	21 885 €

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

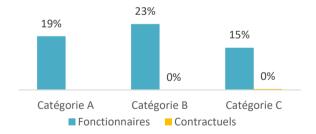
→ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 14,51 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	15,97%
Contractuels sur emplois permanents	0,27%
Ensemble	14,51%

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- □⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ 153,75 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022
- ⇒ 184 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2022

En 2022, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

- Absences —

- En moyenne, 26,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire
- > En moyenne, 3,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,00%	0,96%	3,65%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,22%	0,96%	6,51%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,56%	0,96%	7,69%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 41,9 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

- Accidents du travail

 Aucun accident du travail déclaré en 2022

Prévention et risques professionnels

ASSISTANT DE PRÉVENTION

 1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

→ FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

3 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 3 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 3 en catégorie C
- ⇒ 38 996 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

→ DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

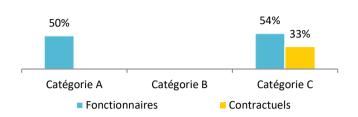
DOCUMENT DE PRÉVENTION

Le document unique d'évaluation des risques professionnels est en cours d'élaboration

Formation

En 2022, 48,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022



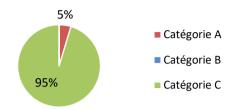
> 8 223 € ont été consacrés à la formation en 2022

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	90 %
Frais de déplacement	0 %
Autres organismes	10 %

43 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,2 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	79%
Autres organismes	21%

- Action sociale et protection sociale complémentaire

 La collectivité participe aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	2 640 €
Montant moyen par bénéficiaire	120€

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermediaire d'une association nationale

Relations sociales

Jours de grève

6 jours de grève recensés en 2022

Précisions méthodologiques

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence x 100 Nombre d'agents au 31/12/2022 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie. maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2022. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : janvier 2024 Version 4